



Un prêt travaux « accessibilité » pour les personnes en situation de handicap



Vous avez un handicap ou accueillez un membre de votre famille en situation de handicap ? Vous souhaitez faire réaliser des travaux par des artisans pour aménager, adapter ou rendre accessible votre résidence principale ?

Adecco vous propose un prêt de 16 000 € au taux incroyable de 1%.

Les questions que l'on peut se poser :

À quoi correspond exactement ce prêt ?

Le montant prêté peut aller jusqu'à 16 000 € et financer jusqu'à 50% des travaux.

La somme se rembourse au taux de 1% sur 15 ans maximum. On peut même cumuler ce prêt avec le prêt travaux classique dans la limite de 20 000 €.

Quelles sont les conditions de l'acceptation de mon prêt ?

- Si on est intérimaire, il faut avoir travaillé plus de 500 heures pour Adecco dans les 10 derniers mois. Si on est permanent, il faut avoir 4 mois d'ancienneté
- On ne doit pas dépasser 33% de taux d'endettement
- Le prêt nécessite l'accord préalable d'un des organismes suivants : AFM, ALGI, APF, CICAT, CNPSAA, PACT-ARIM, UNISDA, MDPH

Quels travaux sont finançables ?

Les travaux d'accessibilité à l'immeuble, élargissement des portes, de la place de parking, construction de rampe, suppression de marches, de seuil, aménagement de la pièce d'eau

Constituer un dossier de demande de prêt : suivez le guide !

#1 Remplir le formulaire page suivante

#2 Joindre les documents demandés

- Si on est intérimaire : l'attestation Pôle Emploi à jour des 10 derniers mois remise par l'agence Adecco
- Le document concernant la reconnaissance du handicap
- La dernière feuille de paye

#3 Nous adresser ce dossier complet

- Par mail pour un traitement sous 48 heures (service.logement@adecco.fr)
- Sinon par courrier : Adecco, Service Logement, 2 rue Henri Legay, 69626 Villeurbanne Cedex

Vous recevrez sous 48 heures un mail de confirmation de votre demande et serez ensuite contacté par notre organisme prêteur pour réaliser la suite du dossier d'emprunt.

Demande de prêt accessibilité

Emprunteur (Salarié Adecco)	Co-emprunteur (= personne réalisant également l'acquisition)
NOM : Nom de jeune fille : Prénom : Date de naissance :/...../..... Dépt de naissance : Ville de naissance : Nationalité : Adresse : CP : Commune : Tel. domicile :/...../...../...../..... Tel. portable :/...../...../...../..... Mail : ! Intérimaire : Nb d'heures Adecco / 10 derniers mois : Permanent : Date d'entrée dans le Groupe :/...../.....	NOM : Nom de jeune fille : Prénom : Date de naissance :/...../..... Dépt de naissance : Ville de naissance : Nationalité : Adresse : CP : Commune : Tel. domicile :/...../...../...../..... Tel. portable :/...../...../...../..... Mail : ! Contrat : <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> Intérim <input type="checkbox"/> CDD jusqu'au :/...../..... <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> Autre à préciser :
Votre situation familiale dans le futur logement	
Célibataire <input type="checkbox"/> En couple <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Nombre d'enfants à charge sur le dernier avis d'imposition :	
Objet du prêt travaux	
Montant des travaux : € Montant du prêt Action Logement souhaité (maximum 16 000 €) : €	
<input type="checkbox"/> Accessibilité Nature de l'agrandissement :	<input type="checkbox"/> Aménagement Nature des travaux :
Validation	
Pièces à fournir (voir note jointe) : <input type="checkbox"/> Intérimaire : attestation Pôle Emploi <input type="checkbox"/> Reconnaissance du handicap <input type="checkbox"/> Dernier bulletin de paye demandeur	Visa et cachet du service Logement Adecco :
Signature salarié : Date :/...../.....	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des demandes de recherche de logement, de prêt ou d'aide mobilité. Les destinataires de ces données sont d'une part le service Pôle Expertise Sociale et d'autre part Action Logement. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant directement à votre agence pour les salariés intérimaires ou à votre service RH pour les salariés permanents.